



**RAPPORT NATIONAL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE
DES DÉCISIONS DE LA 52E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE POUR PRÉSENTATION À LA
53E SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE À ARUSHA, TANZANIE, DU 2 AU 8
JUILLET 2023**

Juillet, 2023
INTRODUCTION

Ce rapport présente les différentes initiatives mises en œuvre par la Zambie conformément à la décision de la 52e session de l'assemblée plénière du forum parlementaire de la SADC, qui s'est tenue à Kinshasa, en République démocratique du Congo, du 1er au 11 décembre 2022.

RÉPONSES AUX RÉOLUTIONS SPÉCIFIQUES DE LA 52E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

1.0 L'assemblée plénière a appelé les États membres à continuer d'intensifier leurs efforts de collaboration pour garantir la paix et la sécurité dans la région de la SADC.

Monsieur le Président

La Zambie est fière d'avoir participé depuis longtemps aux efforts de maintien de la paix en collaboration avec les Nations unies. En 1988, le pays a déployé pour la première fois des soldats de la paix en Irak. Actuellement, la Zambie dispose d'un nombre important de troupes déployées dans diverses opérations de paix, la majorité d'entre elles étant affectées à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Dans le cadre de son effort de paix visant à stabiliser la situation dans la région de Cabo Delgado au Mozambique, la Zambie a récemment déployé une unité de protection des forces dans le but de renforcer la participation à la mission de la SADC au Mozambique (SAMIM). L'armée de l'air zambienne (ZAF) a soutenu la SAMIM avec ses avions de transport C-27J Spartan, mais elle augmente maintenant sa contribution en déployant une unité de protection des forces.

2.0 L'assemblée plénière s'est engagée à redoubler d'efforts pour inciter les pays membres qui n'ont pas encore signé l'accord visant à modifier le traité de la SADC afin de transformer le forum en un parlement régional.

Monsieur le Président

Le gouvernement zambien soutient fermement la transformation du Forum en un Parlement régional. Cela découle de la mission de lobbying entreprise en 2018 par le président de l'Angola, de l'Afrique du Sud et de la Zambie. Le président républicain a alors estimé que la transformation du Forum était essentielle non seulement pour cimenter le développement socio-économique au niveau régional, mais aussi l'intégration politique.

Le gouvernement de la République de Zambie n'a pas modifié sa position sur l'agenda de la transformation et soutient un Parlement régional tel qu'il est préconisé par le Forum parlementaire de la SADC. Cette auguste Assemblée souhaitera peut-être noter que le pays doit respecter certains processus internes avant que l'accord puisse être signé. L'accord devrait être signé dès que l'approbation de principe aura été donnée.

3.0 L'Assemblée plénière a invité les parlements des États membres à sensibiliser le public aux cadres juridiques relatifs à la violence fondée sur le sexe et au mariage des enfants.

Monsieur le Président

Le Parlement zambien occupe une place particulière et indispensable dans la gouvernance démocratique. Dans la mesure où le Parlement national adopte des lois, il est souhaitable que l'ensemble des citoyens soit au courant de ces lois. C'est pourquoi l'Assemblée nationale travaille en permanence avec d'autres

parties prenantes telles que les organisations de la société civile, le pouvoir exécutif, les chefs traditionnels et les médias, en particulier sur les questions du mariage forcé et/ou du mariage d'enfants et de la violence sexiste.

Actuellement, la Zambie met en œuvre un projet appelé « *Natwampane* » sous l'égide de l'Union européenne (UE) visant à mettre fin à la violence sexuelle et sexiste et au mariage d'enfants. Ce projet rassemble des membres du Parlement, des représentants du gouvernement et des partenaires chargés de la mise en œuvre du projet, qui se sont engagés à lutter contre la violence sexuelle et sexiste et le mariage d'enfants dans le nord de la Zambie. Nous espérons sincèrement que ce projet sera bientôt étendu à toutes les provinces.

Le projet, qui vise à prévenir et à répondre à la violence sexuelle et sexiste et au mariage d'enfants en remettant en question et en changeant les croyances, les attitudes et les pratiques, a jusqu'à présent fourni des services à plus de 19 000 survivants de violence sexuelle et sexiste et de mariage d'enfants.

Le projet a engagé les parlementaires en vue de faciliter le dialogue ; les familiariser avec les dispositions légales relatives à la violence sexuelle et sexiste et au mariage d'enfants, à la prévention et à la réponse, ainsi que pour mettre en évidence les questions de plaidoyer sur la violence sexuelle et sexiste et le mariage d'enfants au Parlement, en particulier *la loi n° 12 de 2022 sur le code de l'enfance*, récemment promulguée, et la politique de réadmission.

Les parlementaires ont reconnu l'urgence de s'attaquer à la violence sexuelle et sexiste et au mariage d'enfants en tant que problème critique affectant la société et se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour assurer la prévention, la réponse et le soutien aux survivants. Dans cet esprit, les membres du Parlement se sont engagés à préconiser des réformes législatives là où il existe des lacunes.

4.0 Les États membres doivent collaborer avec les organes de gestion des élections pour veiller à ce que les processus électoraux soient favorables à la participation des femmes à tous les niveaux du processus électoral.

Monsieur le Président

La Zambie dispose de principes, de politiques et de mesures de protection contre la discrimination et les stéréotypes fondés sur le sexe, et qui promeuvent les droits des femmes dans le processus électoral.

La Commission électorale de Zambie (ECZ), qui est l'organe responsable de gestion des élections en Zambie, a mis en place des messages sensibles au genre ainsi que des messages d'éducation des électeurs visant à encourager les femmes à participer à la gouvernance. Ces messages visent à s'assurer que les stéréotypes sociaux qui empêchent les femmes de participer au processus électoral sont abordés dans le cadre de l'éducation des électeurs. La Commission a mis en œuvre une action positive sur le paiement des frais de candidature afin de faciliter la participation d'un plus grand nombre de femmes au processus électoral. Lors des élections, les candidates paient des frais de candidature inférieurs à ceux de leurs homologues masculins.

Il est toutefois nécessaire d'élaborer des programmes qui interdisent les discours de haine et le cyber-harcèlement à l'encontre des femmes dans la sphère politique. Les femmes sont découragées de participer à la gouvernance et à la prise de décision car elles sont la cible de discours haineux et de cyber-harcèlement.

La SADC peut collaborer avec les chefs traditionnels afin de minimiser les normes culturelles qui empêchent les femmes d'occuper des postes à responsabilité.

5.0 Les États membres de la SADC doivent veiller à ce que le protocole de la SADC sur le genre et le développement soit transposé dans leur droit interne afin d'atteindre la parité hommes-femmes de 50-50 et mettre en place un mécanisme de suivi et d'examen des progrès nationaux en matière de transposition et de mise en œuvre du protocole sur le genre et le développement afin de s'assurer que les États se conforment à la disposition.

Monsieur le Président

En tant que signataire de plusieurs lois et conventions internationales sur l'égalité des sexes, telles que le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, le Protocole de la SADC sur le genre et le développement et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Zambie s'est efforcée de remédier aux injustices et aux inégalités entre les sexes par le biais de cadres politiques, juridiques et institutionnels.

La loi n° 2 de 2016 portant modification de la Constitution zambienne dispose que lorsqu'une personne est habilitée à proposer ou à nommer un candidat à une fonction publique, elle doit veiller à ce que 50 % des personnes de chaque sexe soient proposées ou nommées sur l'ensemble des postes disponibles, sauf si cela n'est pas réalisable dans la pratique.

En ce qui concerne le suivi, nous devons rendre pleinement opérationnelle la Commission pour l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, créée en 2015. La Commission assurera le suivi, l'investigation, la recherche, l'éducation, le conseil et l'établissement de rapports sur les questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle veillera également à ce que les institutions

respectent les exigences légales et les autres normes relatives à l'égalité des sexes, et se concentrera sur les priorités en matière d'autonomisation des femmes ainsi que sur les interventions visant à mettre fin aux inégalités et aux vulnérabilités.

6.0 Les États membres de la SADC doivent élaborer des politiques et des législations délibérées qui facilitent l'acquisition par les jeunes et les femmes de terres sur des titres de propriété pour des projets agricoles et d'énergie renouvelable.

Monsieur le Président

En Zambie, toutes les terres sont dévolues au président. La Zambie dispose d'un double système de propriété foncière, à savoir l'État et le système coutumier. Les terres domaniales représentent environ 10 % du territoire et les terres coutumières environ 90 %. Le ministère des terres et des ressources naturelles est chargé d'administrer et de gérer les terres et les ressources naturelles de manière durable afin de développer durablement le pays. Le ministère a mis en place des mesures visant à garantir que les femmes et les jeunes acquièrent des terres sur titre.

Le ministère a lancé, en 2021, une politique foncière nationale qui a révisé et réduit l'âge d'accès à la propriété foncière de 21 à 18 ans, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de jeunes peuvent accéder à la propriété foncière. Conformément au huitième plan de développement national (8NDP), pour chaque attribution de terre, les pourcentages suivants doivent être pris en compte : 50 % pour les femmes, 50 % pour les jeunes et 50 % pour les personnes handicapées.

Étant donné qu'un certain nombre de réformes foncières ont eu lieu, le ministère examine actuellement toute la législation foncière obsolète afin d'envisager les amendements proposés aux différents textes législatifs régissant les opérations

du ministère. La modification de la législation est un objectif du huitième plan de développement national qui doit être atteint d'ici 2026.

En outre, le ministère a récemment migré du système intégré d'information sur la gestion foncière en Zambie (ZILMIS) vers le système intégré d'administration foncière en Zambie (ZILAS) afin de permettre aux jeunes et aux femmes d'évaluer facilement les services d'opérations foncières.

7.0 Les États membres doivent envisager de renforcer les programmes d'éducation sexuelle complète et les services de santé sexuelle et reproductive dans les écoles afin de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes.

Monsieur le Président

Le ministère de l'éducation a intégré l'éducation sexuelle complète à d'autres matières du programme scolaire. Cette éducation est mise en œuvre dans toutes les écoles du pays, de la cinquième à la douzième année. Toutefois, son contenu a suscité des inquiétudes. Un comité de travail technique a été formé pour revoir le contenu et le rapport sera bientôt soumis au bureau du cabinet.

8.0 Les États membres doivent soutenir les politiques de réadmission afin d'améliorer les possibilités d'éducation pour les filles et les jeunes femmes qui tombent enceintes pendant leur scolarité.

Monsieur le Président

En Zambie, la politique de réadmission, dont l'objectif principal est de permettre aux filles de retourner à l'école après l'accouchement, a été communiquée à toutes les écoles en vue de sa mise en œuvre. Un examen mené en 2010 par le ministère de l'éducation a montré que les écoles connaissaient la politique et la mettaient en œuvre.

Les écoles, en particulier les écoles publiques, ont continué à mettre en œuvre la politique de réadmission malgré les problèmes de stigmatisation des filles qui retournent à l'école. Une sensibilisation est menée auprès de tous les élèves et enseignants concernant la stigmatisation et les comités parents/enseignants ont été amenés à jouer un rôle dans la mise en œuvre de la politique car les parents sont des acteurs clés de sa mise en œuvre réussie.

Les filles ont acquis des connaissances et des compétences, les taux d'abandon parmi les apprenantes ont diminué et un plus grand nombre de filles progressent et terminent leurs études secondaires.

9.0 Les États membres doivent revoir les programmes scolaires aux niveaux primaire, secondaire, supérieur et tertiaire afin de garantir un contenu pratique sur l'agriculture et l'énergie durable.

Monsieur le Président

Le gouvernement zambien, par l'intermédiaire du ministère de l'éducation, a entamé un processus de révision du programme d'études pour s'assurer qu'il intègre les questions émergentes telles que l'intégration et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement et l'apprentissage, la promotion de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), le changement climatique, l'éducation au développement durable, l'esprit d'entreprise, l'énergie renouvelable et propre, entre autres. Il s'agit de s'assurer que les apprenants sortent de l'école avec les compétences artisanales et entrepreneuriales requises qui refléteront les besoins des employeurs et que les apprenants peuvent être assurés qu'ils acquièrent les compétences que les employeurs recherchent.

MONSIEUR LE PRESIDENT, je soumetts.